

Congrès Rennes - 2018

Thème 1

Second degré : de l'ambition pour toutes et tous (...)

Fiche 7

Aide, accompagnement, devoirs

7.1. Pour le SNES-FSU, la notion d'accompagnement personnalisé doit faire place à celle d'« accompagnement » : moments d'aide aux élèves en petits groupes, en priorité dans la classe et en lien ponctuel avec l'équipe pluriprofessionnelle (ce qui nécessite des moyens de concertation inclus dans les services).

Cette aide dans la discipline ne doit pas se limiter à de la mise à niveau et à réexpliquer. Elle doit aussi se concentrer sur les malentendus sociocognitifs et s'attacher à lever les implicites avec les élèves sur ce qu'on attend d'eux, dans le travail en classe comme dans le travail personnel donné dans le prolongement du cours. Le SNES-FSU renouvelle sa demande de deux heures d'accompagnement à tous les niveaux du collège, sans réduction des horaires disciplinaires, pour mettre en place des actions diversifiées d'aide aux élèves et de maintenir ces heures dans le service des enseignants.

Congrès Grenoble - 2016

THEME 1

6.2 Les établissements ont fait face à la gestion de l'hétérogénéité de différentes manières : classes de niveau déguisées (CNETCO, 2015), individualisation des réponses dont dispositifs maison, dispositifs d'aide dont PPRE... Or ces formes de différenciation pédagogique contribuent à renforcer les inégalités et n'ont que peu d'efficacité pour les élèves les plus fragiles. Des dispositifs tels que l'accompagnement personnalisé, dans le cadre d'une autonomie de gestion locale de moyens contraints, ont montré leur inefficacité et fragilisent les enseignements disciplinaires.

Pour le SNES-FSU, la notion d'accompagnement personnalisé doit faire place à celle d'« accompagnement » : il s'agit de moments d'aide aux élèves en petits groupes, en priorité dans la classe et en lien ponctuel avec l'équipe pluriprofessionnelle (ce qui nécessite des moyens de concertation inclus dans le temps de service). Cette aide dans la discipline ne doit pas se limiter à de la mise à niveau et à réexpliquer. Elle doit aussi se concentrer sur les malentendus sociocognitifs et s'attacher à lever les implicites avec les élèves sur ce qu'on attend d'eux, dans le travail en classe comme dans le travail personnel donné dans le prolongement du cours. L'objectif à terme est bien que les élèves puissent se passer d'aide en dehors de la classe.

12.5 ...Les conséquences de cette quasi interdiction risquent d'être désastreuses pour les élèves et les collègues puisqu'elle ne s'accompagne pas d'une réflexion sur les dispositifs

d'aide efficaces pour les élèves en difficulté (seuls sont proposés des gadgets inopérants comme l'accompagnement personnalisé). Les moyens économisés par la baisse des redoublements n'ont pas été injectés dans les établissements pour permettre d'accompagner et de mieux faire réussir les élèves.

12.b.1 ...La réforme dit vouloir aider les élèves en difficulté mais impose une grille horaire qui réduit globalement les horaires d'enseignement et les ramène à 26h par semaine, quel que soit le niveau.

14.3....Un réel accompagnement des élèves les plus fragiles doit être organisé afin de permettre à tous les bacheliers d'accéder à une poursuite d'étude.

Congrès Marseille - 2014

THEME 1

0.2...

Le décrochage, au sens de la sortie d'un niveau de formation avant l'obtention du diplôme préparé, doit être traité au sein de l'Éducation nationale par la prévention et la mise en place d'actions de raccrochage au sein des établissements, en priorité dans les classes ordinaires, avec une aide effective et spécialisée, partout sur le territoire. Les équipes pluriprofessionnelles de suivi doivent être les maîtres d'œuvre de la lutte contre la difficulté scolaire.

1.3....

Les établissements doivent être dotés de moyens suffisants pour permettre aux équipes pédagogiques et éducatives de créer les dispositifs nécessaires pour faire accéder à la culture tous les élèves. Ces dispositifs peuvent être : des travaux collectifs, des sorties pédagogiques, de l'aide aux devoirs...

8.1....

Il convient également de donner la possibilité de travail en groupes, de co-interventions (prévues dans les services) afin d'intégrer l'aide aux élèves dans le temps de la classe...

...Il faut aussi réfléchir à la nature du travail personnel des élèves et aux modalités d'aide à ce travail dans le temps scolaire, sans diminution des horaires disciplinaires.

Congrès Reims - 2012

THEME 1

1.2.1. Principes et objectifs

...Porter une même ambition pour tous passe par :

- la garantie de l'équité par une coordination des politiques publiques ;

■ une formation initiale de qualité favorisée par une offre de formation permettant l'intégration de tous, qui a le souci de lutter contre l'échec scolaire, d'aider les jeunes à tout moment, en s'appuyant sur les apports spécifiques des membres des équipes pluri professionnelles, de favoriser l'épanouissement, la socialisation et l'égalité, notamment entre les filles et les garçons...

1.2.2. Comment y parvenir ?

...Nos mandats sur l'aide restent valides. L'empilement de dispositifs d'aide et d'accompagnement déconnectés des cours est inefficace, tout comme leur approche strictement individualisée. Les mises en œuvre de l'accompagnement personnalisé et des PPRE au collège constituent un exemple de cette déconnexion. La plupart des dispositifs d'aide et d'accompagnement se sont mis en place en diminuant les horaires de cours des élèves sans pour autant constituer une réponse pertinente aux difficultés. En tout état de cause, l'aide aux élèves ne doit pas se limiter à de la mise à niveau et à réexpliquer. Elle doit aussi se concentrer sur les malentendus sociocognitifs et s'attacher à lever les implicites qui empêchent les acquisitions des élèves en difficulté.

1.2.3. Responsabilité de l'État, moyens, structures

...Le SNES rappelle qu'il est opposé aux contrats d'objectifs. Il demande l'abandon de cette logique et à cette obligation de résultats sans moyens, il oppose une obligation de moyens (en personnels qualifiés, en structures publiques adaptées) qui s'impose à tous les niveaux pour que les équipes puissent mettre en œuvre les programmes, diversifier leurs pratiques et aider les élèves à la hauteur des besoins.

1.2.4. Territoire et mixité

... La fermeture de CIO sous prétexte de mutualisation des moyens ou de récupération de locaux par les départements produit un affaiblissement du réseau des CIO comme service public de proximité, qui devrait rester en mesure d'aider les élèves à élargir leurs choix dans le respect de la personne et avec pour objectif l'élévation des qualifications.

2.2.2. Un collège pour tous à conforter dans le second degré

...Les professeurs des écoles n'ont pas vocation à enseigner au collège ni à se substituer aux certifiés et agrégés pour aider les élèves dans le cadre d'un accompagnement personnalisé que le SNES récuse.

2.2.3.2. L'organisation du collège

...Cela suppose aussi de diversifier les pratiques pédagogiques dans des classes de 24 élèves au maximum (20 en éducation prioritaire) avec des dédoublements, du travail en groupes, de possibles co-interventions (prévues dans les services) afin d'intégrer au maximum l'aide aux élèves dans le temps de la classe.

2.2.3.3. L'enseignement adapté : les SEGPA

Le SNES réaffirme son attachement à l'existence des SEGPA pour offrir un enseignement adapté aux élèves qui rencontrent des difficultés cognitives persistantes malgré toutes les aides apportées en amont du collège....

3. METIERS DES PERSONNELS DE L'EDUCATION

...C'est dans le suivi individuel et collectif des élèves, appuyé sur l'écoute et la relation d'aide que leur intervention prend sens et participe à l'épanouissement personnel et à la réussite scolaire des élèves.

Congrès Perpignan - 2009

1.2 Combattre la politique actuelle

.....

En conséquence, dans les établissements, les enseignants seront de plus en plus sollicités pour:

- assurer les entretiens d'orientation maintenant généralisés à tous les niveaux du système
- accepter des heures supplémentaires « d'aide à l'orientation »
- mettre en place la circulaire parcours de découverte des métiers et des formations « dès la 5^e et l'orientation active »
- effectuer des remplacements de Copsy en lieu et place des personnels qualifiés pour le faire.

Le SNES combat ce glissement de missions qui vise à faire des enseignants les principaux interlocuteurs des élèves pour le suivi et l'aide à l'élaboration des projets d'avenir des élèves.

1.3 Refuser les fatalismes sociaux et scolaires

Le SNES affirme que tous les jeunes peuvent réussir, accéder à la culture et aux qualifications et que l'investissement éducatif doit concerner l'ensemble de la population scolaire. Refuser tous les fatalismes sociaux et scolaires que le gouvernement actuel utilise pour mieux habiller sa politique éducative et sa conception élitiste de la culture, exige de réaffirmer et de promouvoir toutes les propositions élaborées au cours des congrès précédents sur la culture commune, les évolutions des contenus et des pratiques permettant des activités de projet et interdisciplinaires qui contribuent également à donner sens aux savoirs, sur les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels sur les dispositifs d'aide et de soutien. Cette exigence s'oppose à l'individualisation qui renvoie chacun à sa propre responsabilité dans l'échec ou la réussite et qui récuse toutes les dimensions collectives et de solidarité dans l'organisation des études et l'acquisition des savoirs et compétences. Elle s'oppose aussi à l'idée démagogique que le choix des équilibres disciplinaires de sa formation serait le moyen efficace de redonner sens aux apprentissages, alors que l'institution scolaire doit assumer d'obliger les élèves à certains parcours pour assurer l'égalité devant la formation. Elle suppose aussi de travailler les articulations collège-lycée et entre les différents ordres d'enseignement (premier degré-second degré et second degré-supérieur) dans un sens qui ne vise pas à la sélection sociale. Lutter contre les inégalités, c'est développer une offre de formation équilibrée, diversifiée, également répartie sur l'ensemble du territoire avec des conditions d'enseignement égales partout. Parce que le dialogue avec les collectivités est souvent

formel, il faut être notamment ferme dans l'élaboration des PRDF (plans régionaux des développements des formations) dans les régions et exiger transparence et véritable concertation pour assurer le développement des formations générales et technologiques (cf. Thème 2 2.4.). Il faut imposer une véritable politique d'éducation prioritaire renouvelée à l'opposé de la réforme Robien, de la politique actuelle de la ville et du " Plan Espoir Banlieues ". L'État doit rester garant de l'égalité devant l'accès aux savoirs et aux qualifications et refuser toutes les formes de ségrégation et discrimination. Il doit garantir un brassage social des élèves au sein des établissements, rester maître d'œuvre dans la définition des programmes, des horaires d'enseignement et de l'orientation des élèves, renforcer les bourses nationales sur critères sociaux plutôt que les bourses au mérite. La mise en concurrence des établissements, fondée sur une plus grande autonomie et la contractualisation pilotée par la performance et les résultats, doit être abandonnée. La réflexion sur l'orientation doit être un levier pour développer l'envie d'apprendre, de réussir et de trouver sa place dans la société.

Il faut s'opposer à une orientation scolaire instrumentalisée par l'emploi qui nie toutes les dimensions à l'œuvre dans la construction d'un projet d'avenir pour un adolescent ou un jeune adulte et ne participe pas à donner sens à ses apprentissages. Elle réduit l'orientation à la transmission d'informations sur les formations et les secteurs prétendument porteurs.

Une telle conception ne permet pas l'émergence d'une ambition pour chacun construite sur une meilleure image de soi et conduit à l'impasse nombre de jeunes et en premier lieu ceux issus des milieux les plus défavorisés ou les plus éloignés de la culture scolaire. Ainsi les dispositifs d'alternance ou de découverte des métiers au collège entretiennent l'illusion que l'immersion en entreprise constituerait le meilleur atout des élèves en difficulté. Le SNES s'oppose à toute orientation précoce des élèves.

Par ailleurs c'est dans son sein que le système scolaire doit aider les élèves. À ce titre le SNES réaffirme que la question des effectifs des classes et des groupes est centrale tant dans la prévention des difficultés scolaires, que dans la possibilité de varier les situations pédagogiques ou enfin dans le suivi plus individualisé des élèves. A chaque niveau d'enseignement la limitation des effectifs des classes et des groupes, la part des horaires en groupes doivent obéir à des règles nationales.

2.1.6 Parce que l'égalité se travaille avant tout au sein de la classe, lieu de construction collective des apprentissages, les horaires disciplinaires, rognés de fait ces dernières années, doivent être redéfinis et renforcés sans toutefois dépasser la limite maximale de 32h par semaine. Le volume horaire global doit augmenter progressivement de la 6^{ème} à la 3^{ème}, le cycle central étant actuellement le parent pauvre, notamment en 5^{ème}. Le SNES rappelle son exigence du respect des horaires nationaux dans tous les collèges et sur l'ensemble du territoire. L'horaire professeur doit être supérieur à l'horaire élèves pour varier les situations pédagogiques, mettre en place des pratiques diversifiées afin de répondre aux besoins des élèves (dédoublings, travaux ponctuels en groupe, aide individualisée en petits groupes, co-interventions ...), inclure des activités info-documentaires obligatoires tout au long du cursus des élèves et menées conjointement avec les enseignants documentalistes, et proposer des travaux interdisciplinaires qui n'amputent pas les horaires proprement disciplinaires.

Notre mandat des congrès précédents sur l'interdisciplinarité reste valide. Elle doit être travaillée en créant des espaces de travail pluri ou interdisciplinaires en s'appuyant sur les programmes nationaux et le volontariat des enseignants.

2.1.6.1. Les PPRE définis par les textes officiels reposent sur l'individualisation du traitement de la difficulté scolaire, sur la notion de « contrat » qui renvoie les élèves et leur famille à leur responsabilité dans l'échec, stigmatisent les élèves en difficulté et induisent un découpage des apprentissages qui les enferme dans des micro-tâches qui ne font pas sens. Ils montrent, dans leur conception même, une méconnaissance complète des processus à l'œuvre dans les apprentissages et contribuent à freiner la recherche de solutions pédagogiques et éducatives au sein de la classe. En outre, le dispositif décrit dans les textes officiels suppose des moyens horaires considérables qui n'ont jamais été accordés. Les contraintes multiples d'emplois du temps ou de salles, la logique même d'aide individualisée conduisent parfois à sortir les élèves concernés de la classe ; leur retour s'en trouve d'autant plus difficile qu'on les a privés d'une partie des activités de la classe. Pour toutes ces raisons, le SNES demande l'abandon des PPRE au profit de réelles modalités d'aide aux élèves, dans et hors la classe.

La multiplication des intervenants dans le cadre notamment des dispositifs de réussite éducative des plans Borloo et « Espoir banlieues » a par ailleurs des effets contre-productifs et n'offre pas toujours les garanties de qualité voire de déontologie nécessaires.

Si le redoublement au collège s'avère la plupart du temps peu profitable, le passage « automatique » en classe supérieure est tout aussi redoutable si les équipes ne disposent pas des moyens pour mettre en place des dispositifs souples de rattrapage. La politique de réduction significative des redoublements a permis à l'éducation nationale de réaliser des économies importantes. Les moyens ainsi dégagés doivent être mobilisés pour financer en partie ces dispositifs souples de rattrapage.

2.1.6.2 L'accompagnement éducatif généralisé par Darcos à la rentrée 2008 sans aucun bilan qualitatif de l'expérimentation en 2007-2008, tend à gommer les frontières entre le scolaire et le périscolaire et fait planer dans le contexte actuel de lourdes menaces sur les horaires d'enseignement et le devenir de certaines disciplines, en particulier les arts plastiques, l'éducation musicale, l'EPS et les langues vivantes.

Le volet faussement intitulé « aide aux devoirs et aux leçons » pose divers problèmes : occultant la nécessaire réflexion sur les mécanismes qui engendrent des difficultés scolaires, il laisse entendre que l'aide aux élèves ne peut avoir lieu qu'en dehors de la classe alors que le SNES défend une toute orientation. Ce volet comprend en effet des activités (approfondissement disciplinaire, pratique de langues vivantes, ateliers scientifiques...) qui peuvent d'autant plus entrer en concurrence avec les enseignements que le quotidien de la classe se dégrade. Il en est ainsi notamment pour les pratiques sportives ou artistiques. En outre, des dispositifs d'aide aux élèves ou d'enseignement à la recherche documentaire mis en place dans le temps scolaire ont parfois été supprimés ou transférés hors du temps scolaire.

L'importance des moyens débloqués en HSE pour des activités extra scolaires a été par ailleurs ressentie comme une véritable provocation quand les moyens font cruellement défaut pour assurer l'enseignement au quotidien.

Le SNES appelle les personnels à refuser toutes les activités envisagées dans le cadre de l'accompagnement éducatif qui se substituent à des enseignements ou activités jusqu'ici inscrits dans le service des enseignants, comme la chorale ou l'ATP en 6^{ème} ou qui dégarnissent les vies scolaires déjà rudement éprouvées. Il dénonce les dérives d'ores et déjà constatées. Il appelle les personnels à engager le débat avec les parents d'élèves pour dénoncer les dangers qu'il y aurait à donner une place démesurée au périscolaire par rapport au travail scolaire.

2.1.6.3 C'est d'abord au sein de la classe que l'aide doit être pensée, et que les implicites doivent être levés avec les élèves sur ce qu'on attend d'eux, dans le travail en classe comme dans le travail personnel donné dans le prolongement du cours. Dans le cadre de la diversification pédagogique qu'il revendique, le SNES renouvelle sa demande d'étendre les deux heures d'ATP à tous les niveaux du collège, sans réduction des horaires disciplinaires pour mettre en place des actions diversifiées d'aide aux élèves et de maintenir ces heures dans le service des enseignants. Avec des horaires d'enseignement suffisants, des possibilités de travail en groupes, des dédoublements, une diversification des approches et des pratiques pédagogiques, l'objectif à terme est bien que les élèves puissent se passer d'aide en dehors de la classe.

L'architecture des bâtiments, la vie quotidienne dans les collèges en dehors des heures de classe doivent être l'objet d'une attention particulière car ils déterminent aussi les conditions d'apprentissage. La notion de vie scolaire, d'accueil et d'encadrement doit être un autre levier pour apporter des éclairages et des moyens d'enrichir le rapport à l'école et aux savoirs. Les personnels chargés de cet accueil et de la gestion au quotidien des temps hors la classe doivent pouvoir inscrire leur action dans le temps, ce que rendent difficile le nombre insuffisant et la précarisation accrue des personnels de vie scolaire. Le développement d'activités éducatives participe de l'intégration scolaire d'élèves souvent éloignés des modèles éducatifs.

Au-delà, la question de l'accompagnement à la scolarité se pose sous toutes ses formes (offre culturelle ou aide aux devoirs) et correspond à une demande sociale. La plupart des enseignants jugent le travail après la classe indispensable à la mémorisation et à l'appropriation des connaissances ; pour nombre de parents, cela reste un moyen de savoir ce que font leurs enfants à l'école. Si, pour ne pas creuser les inégalités, une réflexion s'impose sur le contenu, la nature et la forme des devoirs à la maison, il est tout aussi essentiel d'organiser des espaces et des temps d'accueil des élèves pour leur permettre de réaliser leurs devoirs dans de bonnes conditions : études dirigées (par des enseignants volontaires), études surveillées (par des étudiants-surveillants recrutés en nombre suffisant), ou aide aux devoirs dans le cadre de l'accompagnement associatif à la scolarité qui peut apporter une dimension culturelle précieuse.

C'est pourquoi le SNES demande la fin du dispositif d'accompagnement éducatif, condition nécessaire pour pouvoir mener un débat ouvert et serein sur l'accompagnement à la

scolarité tel qu'il était présenté par le SNES lors du congrès de Clermont-Ferrand. De plus, il demande la transformation des moyens qui lui sont alloués en heures postes d'enseignement et en postes d'étudiants surveillants.

2.2.3.1 Les analyses du dernier congrès restent valides (conditions de travail et d'étude, effectifs de classe, aide et soutien...). Dans l'immédiat et à titre de première étape nous demandons un maximum de 25 élèves par classe en seconde, 30 en première et terminale.

.....

2.2.5 La demande lycéenne d'un accompagnement doit être prise en compte dans l'organisation pédagogique et matérielle du lycée en séparant ce qui relève des missions de l'enseignant (soutien, approfondissement) de ce qui concerne l'organisation de la vie scolaire et des possibilités d'un travail personnel dans l'établissement, ce qui requiert des moyens humains et l'amélioration de lieux et équipements spécifiques (foyer, permanence, salle multimédia, CDI) pour répondre aux besoins pédagogiques et éducatifs. C'est parce que les apprentissages ne suivent jamais un parcours linéaire, que l'erreur fait progresser et que les difficultés d'apprentissage font partie de toute formation que ces dernières doivent se résoudre dans le cadre des heures d'enseignement (heures de cours, petits groupes, travail sur les contenus...) et d'une évaluation formative prenant en compte les progrès réalisés. La conception développée dans le projet Darcos, en amalgamant aide, soutien, interdisciplinarité est donc une fausse piste que le SNES récuse. L'accompagnement ne peut en aucun cas se faire au détriment des heures de cours.

La mise en place, pendant les vacances scolaires, du dispositif " réussite scolaires " dans cent lycées a montré l'inefficacité d'un tel dispositif. Les stages de langues vivantes relèvent de la même démagogie et ne sauraient se substituer à des conditions efficaces d'enseignement : 3h de langues vivantes, demi groupes

Le SNES demande l'abandon de ces dispositifs.

Le lycée doit aussi laisser la place au développement d'activités culturelles, coopératives et associatives à l'heure où la logique du rendement scolaire prend le pas sur l'épanouissement personnel.

2.4.1.3

...

Ils doivent pouvoir s'appuyer sur d'autres professionnels de l'équipe éducative dont la formation et les compétences spécifiques peuvent aider à mieux saisir les sources de blocages et les difficultés en classe. L'intervention de personnels « tiers » dans le processus d'apprentissage (CPE, Co-psy), spécificité de notre système éducatif, permet d'instaurer une écoute et un accompagnement à la difficulté scolaire d'un type original et individualisé.

Mais si le diagnostic sur les origines des difficultés peut être posé, les ressources pédagogiques et éducatives manquent trop souvent. Des réseaux d'aides en équipes pluriprofessionnelles en appui au travail dans la classe sont indispensables.

L'instrumentalisation de l'orientation à des fins de gestion des flux et d'adéquation aux demandes du monde professionnel fait peu de cas du développement potentiel des adolescents, de la nécessité d'acquis scolaires suffisants et d'une image de soi assez

positive pour permettre une projection dans l'avenir. Ce sont pourtant des conditions indispensables à tout travail sur l'élaboration des projets que les Co-Psy s'efforcent de mettre en place: aide à l'adaptation, observation continue, contribution à la réussite scolaire.

- L'un centré sur la formation initiale des élèves et des étudiants et sur les missions d'aide à l'adaptation, de suivi psychologique, de mise en œuvre des conditions de la réussite scolaire de l'aide à l'élaboration des projets d'orientation incluant l'aide à l'appropriation de l'information. Ce service public de psychologie pour l'éducation et l'orientation doit permettre une collaboration étroite avec les psychologues scolaires
- L'autre centré sur l'aide au perfectionnement professionnel, à la reconversion à la VAE, à l'insertion destinée aux salariés et aux demandeurs d'emploi et largement adossé sur les GRETA pouvant s'appuyer sur des enseignants et des Co-psy volontaires pour y intervenir.

Aujourd'hui le corps des CPE est menacé de multiples façons :

Reconnaître que les CPE jouent un rôle essentiel auprès des élèves, c'est leur permettre d'être disponible pour les élèves et leurs parents, pour de vrais temps de concertation au sein des équipes éducatives et pédagogiques car seules les approches croisées des différents professionnels de l'éducation nationale peuvent permettre, par leur complémentarité, de trouver des solutions adaptées aux difficultés des élèves et à la promotion de leur réussite. Ainsi chaque CPE doit avoir en charge le suivi d'un nombre d'élèves n'excédant pas 250 pour que son travail éducatif soit efficace.

.....

2.4.2.4 Le partenariat

.....

Les partenariats avec des organismes ou associations issues parfois de cabinets de coaching privés consacrent l'entrée d'intervenants extérieurs sur le terrain de l'écoute, de l'aide aux élèves et de l'orientation en lieu et place des personnels qualifiés de l'EN en nombre trop réduit. Le SNES condamne ces dérives et appelle à un contrôle strict des décisions rectorales.

.....

Congrès Clermont-Ferrand - 2007

THEME 1

I.2.1.1 L'orientation

L'orientation subit les effets d'une conception étroite et gestionnaire selon laquelle les parcours des élèves devraient être rationnels et rectilignes et l'orientation déterminée précocement. Cette conception qualifie d'erreur ou de mauvaise orientation le droit légitime de faire retour sur ses choix et ignore la fluidité de poursuite d'études à tous niveaux et dans toutes les voies. Elle pénalise les enfants de milieu populaire qui ont tendance à s'autocensurer lorsqu'ils envisagent les poursuites d'études et privilégient une stratégie de « petits pas ». Elle vise à les culpabiliser en distinguant les « méritants » des

autres et ne prévoit aucune mesure sérieuse d'aide pour les élèves en difficulté. En pesant fortement sur les choix d'orientation, il s'agit pour ce gouvernement d'imposer des parcours plus directs, plus rentables et moins coûteux en diagnostiquant « des capacités et des talents », en ayant recours à des bilans qui ne prennent pas en compte une dynamique d'évolution et une prospective à moyen et long terme. Il s'agit donc de faire pression sur les individus pour qu'ils intériorisent la nouvelle logique du système et fassent d'eux-mêmes les choix qu'on voudrait qu'ils fassent. C'est pourquoi est envisagé le recours à d'autres professionnels, « conseillers des métiers » qui ne seraient peut-être pas fonctionnaires tandis que le secteur privé pourrait proposer les services de psychologues, spécialisés dans le « coaching en orientation ». L'objectif assigné au système éducatif est essentiellement économique : pourvoir aux besoins des entreprises et permettre une insertion professionnelle quelle qu'elle soit.

Cette conception mécaniste s'appuie sur l'idée d'une parfaite harmonie entre filières offertes et « profils d'élèves » et celle d'une construction psychologique rationnelle et linéaire chez chaque adolescent : c'est une négation complète des réalités. Elle ignore la complexité des processus qui conduisent les adolescents à construire tel ou tel parcours d'orientation. Cette complexité et le besoin de tous les élèves d'être accompagnés et éclairés sur les enjeux de leurs choix par des psychologues ayant une formation spécifique à la psychologie de l'adolescence que sont les CO-Psy sont occultés au profit d'une focalisation exclusive sur l'accès à l'information. Tout ce passe comme s'il n'y avait pas de problèmes de chômage, pas de problèmes d'échec, scolaire ni universitaire, mais uniquement des problèmes d'orientation. La mise en place des entretiens obligatoires en Troisième, de présélection en Terminale et bientôt en première entrent tout à fait dans ce cadre. Il est fort probable que les déterminismes sociaux joueront à plein, sauf pour quelques élèves à la mentalité de « gagners » ou particulièrement méritants qui pourront servir de caution au renouvellement des élites. Le SNES demande l'annulation de la circulaire de décembre 2006 sur les entretiens systématiques d'orientation en Troisième et l'écriture d'un texte centré sur la complémentarité du travail entre enseignants et CO-Psy s'appuyant sur leurs compétences spécifiques. Seule une conception dynamique qui fasse circuler du sens entre les trois pôles du développement des adolescents (construction de la personnalité, investissement et résultats scolaires et projets d'avenir), qui s'articule sur des regards croisés (enseignants, CO-Psy), bref qui relie psychologie et orientation et s'appuie sur des spécialités spécifiques peut mettre l'orientation réellement au service des élèves et des étudiants.

II.2.2.2.1 Le collège pour tous

Le collège doit scolariser efficacement tous les élèves de la Sixième à la Troisième sans filière ségrégative ni éviction précoce. Pour cela, il doit avoir les moyens de prévenir les échecs et d'apporter aide et soutien aux élèves qui en ont besoin. À l'opposé des PPRE qui privent les élèves en difficulté de savoirs formateurs et exigeants, le SNES réaffirme le rôle incontournable que joue chaque discipline dans l'appropriation de la culture commune : ce sont les complémentarités des approches et des contenus des différentes disciplines qui donnent aussi du sens aux savoirs. Leur croisement dans des travaux interdisciplinaires exigeants contribue à donner du sens aux apprentissages, mais ne peut être efficace que s'il est assuré par des enseignants volontaires qui n'enseignent que leurs disciplines. Or

l'expérimentation « sciences intégrées en Sixième » tourne le dos à une telle approche. Elle doit être abandonnée. Pour permettre à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages scolaires, il convient de :

- Définir une culture commune exigeante, accessible et mobilisatrice
- Alléger les effectifs (24 élèves maximum, 20 en ZEP).
- Garantir des horaires disciplinaires nationaux suffisants qui permettent du travail en groupe, des pratiques pédagogiques diversifiées et l'apprentissage du travail documentaire.
- Renforcer considérablement les dispositifs d'aide en Sixième et les installer à tous les niveaux du collège, sans réduire les horaires d'enseignement actuels.
- S'appuyer sur les éclairages spécifiques des CPE et des CO-Psy qui contribuent à l'appropriation par les élèves de ce qui fait obstacle à leurs apprentissages.
- Offrir les moyens de suivre en équipe pluriprofessionnelle les élèves les plus en difficulté afin de permettre une prise en charge globale des difficultés sociales et éducatives.

La question des horaires d'enseignement a été posée dans la dernière période sous des angles que nous avons condamnés : réduction des horaires disciplinaires au profit de dispositifs divers, remise en cause dans le récent audit collèges du principe même d'une grille hebdomadaire (considérée comme une des rigidités néfastes du système). Dans ce contexte, le SNES réaffirme son attachement au principe même d'un ancrage hebdomadaire des enseignements dans le cadre de programmes nationaux. Tous les élèves ont besoin d'une organisation hebdomadaire du temps scolaire, pour réussir une appropriation progressive et régulière des savoirs. Ils ont aussi besoin de cette organisation pour structurer leur travail personnel. Une grille horaire nationale avec des horaires d'enseignement suffisants est, de plus, le garant d'une égalité de traitement des élèves sur tout le territoire et une protection contre le tri social et le collège à plusieurs vitesses à l'œuvre dans la loi d'orientation. C'est en effet, et avant tout dans la classe que se construisent les apprentissages, d'où la nécessité d'un temps scolaire suffisant pour tenter de résoudre les difficultés qui y font obstacle. Le travail en dehors de la classe s'en trouvera réduit, ainsi que les besoins en soutien. Dans le cadre de ces horaires nationaux et hebdomadaires (dont on ne peut envisager qu'ils dépassent 32 heures) il est indispensable que soit prévu un horaire/professeur supérieur à l'horaire/élève afin d'organiser des travaux de groupes, des dédoublements. Dès la classe de Sixième où on ne peut accepter que les horaires globaux élèves soient inférieurs à ceux de CM2 - des dédoublements sur une part importante de l'horaire s'imposent dans la plupart des disciplines. Le volume horaire global doit augmenter progressivement de la Sixième à la Troisième, le cycle central étant actuellement le parent pauvre. Quelques enseignements optionnels doivent permettre un début de diversification mais à côté d'un large tronc commun qui garantisse à tous les élèves après la Troisième une poursuite d'études dans quelque voie du lycée que ce soit. C'est dans le respect de ces principes fondamentaux que doivent être posées les questions de l'organisation du soutien, du contenu du travail en dehors de la classe et de l'aide aux devoirs. Pour autant, la construction d'une grille type suppose de considérer comme tranchées différentes questions fort complexes comme celle, par exemple, de la culture commune que nous voulons (en opposition avec le socle commun imposé par le ministère) et celle aussi de l'équilibre entre les disciplines au collège. Le livre coordonné par Denis Paget marque, en ce sens, un point d'appui qui appelle à affiner notre point de vue et à poursuivre notre réflexion. Les dispositifs relais, qui accueillent

des élèves entrés dans un processus évident de déscolarisation, peuvent représenter un recours utile pour ces élèves. Ils doivent rester exceptionnels pour ces seuls élèves, et leur garantir un retour pédagogiquement accompagné dans la classe d'origine, ainsi qu'un suivi de leur parcours sur au moins deux ans.

II.2.2.3

... Au lycée, l'urgence est l'organisation de la classe de seconde. L'importance du taux de redoublement et du taux de réorientation de cette classe sont des révélateurs de la difficulté à la faire fonctionner comme classe de détermination : seulement 60% des élèves de troisième entrent en seconde générale et technologique. Augmenter ce pourcentage et créer les conditions de la réussite de tous et en particulier d'une baisse du taux important de redoublement exige des mesures importantes.

Les demandes que nous avons formulées au Congrès du Mans demeurent (baisse des effectifs à 30 en seconde, ainsi qu'en première et en terminale technologique et à 25 dans les zones les plus défavorisées. développement des conditions de travail en petits groupes, meilleure répartition de l'offre de formation, remise à plat du dispositif d'aide et de soutien, réflexion sur les conditions d'accueil des élèves les plus fragiles).

...

• Les enseignements de détermination sont souvent des temps de réussite pour les élèves, l'horaire qui est consacré à la détermination ne doit pas être réduit et la possibilité des couplages d'enseignements de détermination, sans irréversibilité doit être maintenue. Ils doivent être réellement le lieu de découverte des cohérences des séries au-delà de l'acquisition de savoirs disciplinaires. Les enseignements de détermination technologiques répondent en partie à cette exigence.....

..... Par ailleurs le confinement du travail interdisciplinaire aux TPE de première dans la voie générale sur une demi-année n'est pas satisfaisant. La nécessité de développer les compétences documentaires dès la seconde peut être la base d'une réflexion plus approfondie sur les programmes et les pratiques des enseignements de seconde générale et technologique et en particulier des enseignements de détermination. Une réflexion globale doit associer les professeurs des disciplines aux professeurs documentalistes pour proposer aux élèves des contenus permettant de rechercher, trier, classer, hiérarchiser l'information, de construire des savoirs appuyés sur des sources fiables et diverses. Cet enseignement pourrait prendre la forme d'un travail documentaire obligatoire pour tous les élèves dans une discipline du tronc commun ou dans un enseignement de détermination.

L'alternative au redoublement au lycée passe par un renforcement des passerelles. Il faut faire de nouvelles propositions ambitieuses en terme de classes passerelles : en particulier il serait nécessaire de prévoir des passerelles qui n'allongent pas de manière dissuasive la durée de scolarisation. Ce qui suppose la mise en place de « classe » où les trajets antérieurs puissent être pris en compte. Les classes d'adaptation ont été oubliées par la réforme des STG puis évoquées de nouveau par la circulaire de rentrée, sans moyens. Le SNES exige que ces moyens soient rétablis.

II.2.2.4. La réussite des élèves passe par des conditions d'accueil (lieux de détente, de restauration, d'internat...) et de travail satisfaisantes en dehors du temps de cours et la présence de personnels qualifiés pour les encadrer. Cet accueil n'est pas réalisé partout,

notamment en Guyane, où le déficit en transports scolaires, en demi-pensions et en internats est considérable. Ces services sont l'objet d'une marchandisation sans contrôle qui est la cause de situations sociales désastreuses et de nombreuses ruptures de scolarité. Dans cette région, l'État doit peser sur les collectivités défailtantes, et se substituer à elles le cas échéant, pour que soient offertes des structures d'accueil décentes et des transports scolaires aux élèves. Cette réussite des élèves ne pourra s'affranchir de vies scolaires solides, ambitieuses, aux personnels nombreux, motivés et qualifiés. Les CPE doivent pouvoir y travailler sereinement et efficacement, en complémentarité avec les enseignants et l'ensemble des équipes éducatives. Ils doivent pouvoir s'appuyer sur des personnels stables, aux compétences reconnues, capables de prendre en charge les jeunes en dehors du temps de classe afin de pouvoir mener à bien les actions et projets qui aident à donner du sens à l'école. Les étudiants-surveillants ont un rôle fondamental à jouer. Leur contact permanent avec les élèves et leur qualité d'étudiant facilitent, par l'établissement d'une relation d'écoute et de dialogue, les missions de responsabilisation, d'apprentissage des règles de vie quotidienne et d'aides aux études qu'ils ont auprès des élèves. De plus, le recrutement sur critères sociaux rappelle aux élèves que l'école a vocation à être un lieu de réussite de tous. Enfin, durant les études surveillées, ils sont à même d'aider les élèves à faire leurs devoirs quand elles ne sont pas surchargées. Nous rappelons qu'il faut différencier l'aide aux devoirs du soutien scolaire, qui est une activité pédagogique.

Pour que les étudiants surveillants puissent accomplir leurs missions dans de bonnes conditions pour les élèves et concilier leurs études avec leurs services, il est nécessaire d'améliorer les ratios élèves/surveillants de façon urgente avec l'objectif à moduler selon les difficultés rencontrées dans les établissements, de tendre vers un pour 50 en collège et un pour 100 en lycée. Plus largement, la constitution d'équipes pluri professionnelles et pluri-catégorielles est indispensable pour assurer un suivi efficace des élèves et nécessite de manière urgente des dotations renforcées en CPE, CO-PSY, personnels sociaux et de santé aux côtés des professeurs. La réussite des élèves passe aussi par une politique cohérente des remplacements, qui assure une continuité pédagogique.

Les remplacements de Robien (remplacements de très courte durée) ne correspondent pas à cette exigence. Ils ne permettent pas un suivi pédagogique de qualité et visent à transformer les enseignants en surveillants, réduisant le rôle et la place de la vie scolaire.

II.2.3.1.2.

La réussite des élèves ne passe pas seulement par l'addition de cours, de séance de soutien et d'aide aux devoirs dans la seule perspective de l'évaluation des acquis disciplinaires. L'établissement scolaire doit aider à donner du sens à la scolarisation en assurant à chaque élève la diversité des pratiques culturelles formatrices dont certains bénéficient dans le cadre familial. La culture commune intègre l'éducation physique et sportive- d'où la nécessité de défendre et de conforter l'UNSS -, les pratiques artistiques sous toutes leurs formes, la culture technique. Des moyens doivent être dégagés pour financer pour tous les activités de découverte, les déplacements et sorties culturelles, les voyages. La formation documentaire qui consiste à apprendre aux élèves à chercher, évaluer et exploiter l'information, compétences nécessaires à la formation intellectuelle et citoyenne, est aujourd'hui indispensable. Cet enseignement doit s'appuyer sur un véritable curriculum

en information-documentation qui assure une progression des apprentissages tout au long de la scolarité avec une évaluation des savoirs et des compétences en matière d'information documentation. Il est donc nécessaire que l'information-documentation devienne une discipline constituée et qu'un temps spécifique pour les apprentissages documentaires soit prévu. L'image est un produit de l'activité humaine. Elle revêt un caractère social. Comprendre l'image, c'est savoir appréhender ses composantes, leur interaction afin de lire, décoder, déchiffrer, construire son sens, lui-même déterminé par un contexte historique global. Éduquer à l'image, c'est donc permettre à nos élèves, futurs citoyens, de construire une distance critique et analytique. Le SNES revendique une véritable éducation à l'image intégrée aux disciplines. De même, l'éducation à la santé, à la sexualité et à l'environnement doit être intégrée à la formation des collégiens puis des lycéens. Les chorales scolaires dans lesquelles des centaines de milliers d'élèves s'investissent, sont une vraie richesse du système éducatif français. Elles sont une composante essentielle du métier de professeur d'éducation musicale. Or, elles sont de plus en plus menacées et considérées comme des « variables d'ajustement des moyens ». Le SNES demande que la circulaire de 49, seul texte concernant le mode de rémunération des chorales dans le service des enseignants, soit appliqué sur tout le territoire, et que sur la base de cette circulaire, cette dimension soit prise en compte dans un décret. Le SNES qui est une force de proposition, considère qu'il y a urgence à diffuser massivement auprès des collègues sous forme de manifeste l'ensemble des travaux concernant la culture commune.

II.2.3.2.1. Les devoirs à la maison pèsent lourd dans la scolarité des élèves, et représentent un enjeu important pour les familles. Ils sont un lieu où se creusent les inégalités sociales. Paradoxalement, il y a peu d'études consacrées à cette question cruciale mais on sait que le temps qui leur est consacré n'est pas proportionnel aux résultats obtenus. Il faut que le contenu, la nature et la forme des devoirs et la manière dont ils sont donnés fassent l'objet d'une réflexion beaucoup plus approfondie. Cette question ne saurait relever d'une culture implicite du système éducatif. Il convient de plus que les personnels et le service public d'éducation dans son ensemble s'efforce d'y apporter des réponses : lieu de travail approprié, qualification des intervenants, partenaires éventuels dans le respect des principes fondamentaux de laïcité et de gratuité, sans confusion aucune avec le temps scolaire.

Au collège les efforts devraient être concentrés en priorité sur la classe de 6ème, classe charnière dans laquelle la plupart des élèves découvrent en théorie le travail « à la maison ». Des espaces et temps d'accueil des élèves doivent être organisés dans les établissements sans réduire les horaires d'enseignement afin de permettre aux élèves d'acquérir au travers d'activités diverses les méthodes de travail nécessaires à leur réussite.

II.2.3.2.2. Le soutien scolaire

C'est avant tout dans la classe que se construisent les apprentissages et qu'il faut éviter les malentendus cognitifs pour tenter de résoudre les difficultés. Pour autant il y a une réelle demande amplifiée par les diminutions de l'horaire élève d'aide à l'appropriation, à la mémorisation et à l'entraînement. Toutes ces activités constituent souvent des actes

pédagogiques qui ne peuvent être effectués que par des enseignants. Or ces missions sont de plus en plus souvent externalisées et prises en charge par des intervenants financés par les Régions ou les Départements ou par le plan Borloo (ERE) alors qu'elles devraient être prises en compte dans le service des enseignants, ainsi qu'un temps de concertation afin de les rendre les plus efficaces possible. Les collectivités territoriales s'emparent de plus en plus de cette « demande sociale » avec le concours d'organismes divers ; cette extension de leurs prérogatives est inquiétante. En tout état de cause, il n'appartient pas aux équipes éducatives de communiquer des listes d'élèves aux associations. Le SNES doit réagir par rapport à la captation du marché du soutien scolaire par des officines privées, payantes ou confessionnelles et dénoncer le désengagement de l'État qui encourage en même temps les familles à se tourner vers le marché privé, tout en donnant des facilités de financement aux plus aisées d'entre elles par l'intermédiaire de réductions d'impôts dont le SNES demande à nouveau la suppression. Cette externalisation est la porte ouverte à l'école à plusieurs vitesses, à la culpabilisation des familles. La réussite dépendrait de l'aide extérieure, alors que dans le même temps, les suppressions de postes sont massives. C'est donc en son sein que l'Éducation nationale doit offrir des possibilités de soutien.

II.2.3.2.3. L'accompagnement à la scolarité pratiqué dans un cadre associatif, intégrant souvent une dimension culturelle, pourrait, articulé entre les différents partenaires, être complémentaire au soutien organisé dans l'école. Les associations complémentaires de l'école ont un rôle important à jouer concernant le lien entre l'école et la famille, l'aide à la parentalité, le développement des pratiques culturelles, artistiques, sportives (dans le respect des missions des enseignants et en complémentarité). L'accompagnement à la scolarité n'est pas en concurrence avec l'école mais complémentaire à l'école. Mais les associations partenaires de l'école ont perdu l'ensemble de leurs MAD (mis à disposition) et voient leurs subventions diminuer, ce que nous condamnons, alors que, s'inspirant souvent de ceux de l'éducation nouvelle, leurs principes s'inscrivent dans un réel objectif de démocratisation. Lorsqu'elles interviennent dans l'aide aux devoirs, il serait souhaitable que des échanges aient lieu avec les établissements scolaires afin de mettre en cohérence les différents dispositifs. La proposition de créer un véritable service public et laïque de l'accompagnement à la scolarité doit être mise en débat. Ce service public inclurait des activités mises en place au sein de l'école par des personnels statutaires formés en créant un partenariat entre ces associations et l'Éducation nationale.

THEME 2

1. Les métiers de l'éducation se transforment

L'acte d'enseignement ou d'éducation est confronté aux évolutions rapides de notre société : attentes générales de la nation et particulières des familles, intégration des TICE et développement des ENT (environnement numérique de travail), demande d'individualisation, exigence de performances... Le SNES a toujours développé une conception de nos métiers autour de trois axes forts : articulation des missions des différents personnels dans un travail d'équipe au service de la réussite des élèves (enseignement disciplinaire et acquisition d'une culture commune vivante, soutien, aide, formation citoyenne et apprentissage du vivre ensemble, formation professionnelle, orientation...), liberté

pédagogique comme levier de mise en œuvre de programmes qui doivent rester nationaux, d'objectifs de formation et d'acquisition de diplômes nationaux, formation initiale et continue de haut niveau.

1.1.1. Le travail en équipe et en complémentarité, une des clés de la réussite de tous les jeunes.

Nos congrès ont affirmé la nécessité de constitution de véritables équipes pluriprofessionnelles pour prendre en charge les élèves dans leur diversité. Nous avons à préciser les complémentarités à créer entre les personnels dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité et clarifier ce qui relève des domaines spécifiques des uns et des autres.

Les regards croisés de professionnels, précieuse spécificité française, sont les plus à même d'aider l'élève à construire son parcours et à réussir. La présence de CPE, de documentalistes de CO-Psy et d'étudiants surveillants permet d'avoir, dans l'établissement, une réflexion d'équipe sur les difficultés et le potentiel de l'élève dans sa globalité.

...Les CPE sont des membres des équipes pédagogiques et de l'équipe éducative au rôle spécifique. C'est dans le suivi individuel et collectif des élèves que leur intervention prend sens. Le CPE qui suit l'élève dans la pluralité de ses activités et dans des contextes très différents favorise les apprentissages de l'élève...

1.2. Notre conception du service

La réalité du travail enseignant est difficile à appréhender ; le métier est fondé sur le travail des contenus disciplinaires, définis par les programmes et examens, avec les élèves. Mais au-delà de ce « noyau dur », les évolutions des contenus, du rapport des élèves à l'école et au savoir ont compliqué l'activité : les enseignants ressentent le besoin de mieux répondre aux difficultés des élèves, de sortir de l'isolement, de développer le travail collectif.

...le service doit continuer à être fixé statutairement en heures hebdomadaires d'enseignement, les maxima abaissés, les décharges statutaires élargies, les conditions d'exercice en classe améliorées ; c'est en effet là que se construit l'activité intellectuelle des élèves.

La mission de soutien scolaire doit être pleinement intégrée à l'acte d'enseignement et intégrée dans le service. L'aide individualisée qui existe déjà en classe de seconde en maths et en français, pourrait être élargie aux autres disciplines et aux autres niveaux. Le soutien relevant des missions des enseignants, le dispositif des assistants pédagogiques ne peut être pérennisé et doit être abandonné. Parallèlement, l'aide aux devoirs pourrait être assurée par des enseignants volontaires ou par des étudiants surveillants recrutés en nombre suffisant (cf 2.2.5). Pour être pleinement efficaces, les dispositifs d'aide doivent donner lieu à un échange collectif ; c'est pourquoi nous réitérons notre demande d'une diminution du temps de présence devant élèves et un abattement horaire forfaitaire pour le travail collectif, géré par les équipes.

En outre, le SNES soutient la demande de création d'un véritable service public de l'accompagnement à la scolarité, complémentaire de l'école et non substitutif des missions exercées par les personnels ayant des missions spécifique.....

2.2.5. Personnels de surveillance

Nous voulons :

- Une définition claire des missions :
 - surveillance des élèves hors temps de classe ;
 - études encadrées avec aide éventuelle au travail ;
 - activités périscolaires sur la base du volontariat ;
 - surveillance de devoirs. Dans ce cas s'agissant d'une mission pédagogique, les heures seront compteront double.

...

- Le dispositif « assistants pédagogiques » ne correspond pas à ce que nous voulons pour le soutien scolaire des élèves.

Congrès Le Mans - 2005

THEME 1

1.1. Introduction

L'école doit répondre à un double défi : accueillir tous les élèves au collège, leur ouvrir des choix d'orientation dans un second cycle et permettre à tous de trouver les voies d'une véritable réussite scolaire et sociale. Depuis l'après-guerre, l'école a eu une place centrale comme moteur de modernisation économique et moyen de promotion sociale. Dans un contexte particulièrement difficile en raison du renforcement des inégalités, de la dégradation des conditions matérielles d'existence des familles, du développement de la précarité, de la casse de la protection sociale et en dépit de l'insuffisance des moyens, les personnels continuent à assurer leurs missions.

Depuis plusieurs décennies, les politiques et réformes qui se sont succédées avec leurs lots de suppressions et de déréglementations, ont mis à mal le principe d'égalité dans le droit à l'éducation. La massification dans les collèges et lycées, sans les moyens correspondants, a abouti, à la fin des années 90, à une panne durable dans le processus de démocratisation.

Le service public d'enseignement ne peut tout faire mais l'école doit garantir dans l'égalité l'accès de tous au savoir, à une qualification reconnue dans les conventions collectives. Un " socle commun " appauvri, garant de " l'employabilité ", cantonnant le service public à l'élémentaire et à ce qui n'est pas immédiatement " rentable " est inacceptable.

La décentralisation dès 1982 a engendré des inégalités entre les régions et la nouvelle étape risque d'entraîner l'externalisation et la privatisation de pans entiers du service public. La mise en place de la Loi Organique de la Loi de Finance (LOLF), vise à réduire le coût de l'éducation. Enfin, la loi d'orientation Fillon s'inspire résolument des textes européens : " socle commun ", autonomie des établissements, employabilité... Depuis le sommet de Lisbonne, les conclusions concernent une grande partie de l'enseignement : adaptation du système éducatif aux intérêts économiques, école qui doit diffuser " l'esprit d'entreprise ".

Le système éducatif subit de plein fouet la croissance des inégalités et des discriminations.

Face à ces inégalités, à la peur du chômage, à la pression sociale sur l'importance du diplôme pour l'insertion professionnelle, de plus en plus de familles tentent des stratégies

de choix d'établissement pour contourner la carte scolaire (stratégies facilitées par l'existence de réseaux privés sous contrat), et par le fait que l'offre est de plus en plus inégale entre les établissements du second degré. Certaines recourent au secteur marchand du soutien scolaire. Or, c'est au service public d'éducation de fournir ce soutien, cette aide, et d'offrir le même droit à l'éducation pour tous y compris pour les élèves sans papiers sur tout le territoire et dans les établissements français à l'étranger. Il faut mettre en place, d'abord, de bonnes conditions d'apprentissage puis fournir aide et soutien si nécessaire dans la classe et hors la classe.

Le SNES défend une conception diamétralement opposée du service public laïque d'éducation : un enseignement fondé sur des contenus scientifiques exigeants et critiques débouchant sur des diplômes définis et reconnus nationalement.

L'École doit donner à tous les mêmes chances de réussite.

C'est pourquoi le SNES demande l'abandon de la loi Fillon.

1.2.2 Le temps de travail de l'élève

L'école doit permettre à l'élève de construire progressivement et de façon encadrée son autonomie.

Les parents prennent une part croissante dans l'aide aux devoirs de leurs enfants engendrant des inégalités notamment dans le second degré. Le travail personnel en dehors de la classe recouvre entre un quart et un tiers du travail scolaire de l'élève. Les études montrent également que les élèves qui y consacrent le plus de temps ne sont pas forcément ceux qui réussissent le mieux et que le travail à la maison est un facteur d'inégalités. L'organisation du temps scolaire est un facteur déterminant pour la réussite. La mauvaise organisation des transports scolaires, en particulier dans les DOM et les zones rurales, alourdit les contraintes horaires quotidiennes.

La répartition inadéquate et la concentration des établissements fait partie intégrante de ce problème ; des constructions doivent être engagées au regard de la surcharge, des effectifs dans les académies des DOM qui, bien que spécifiques au regard de leur forte croissance démographique, ne sauraient pour autant être négligées.

C'est d'abord le travail au quotidien dans la classe qui doit permettre de donner aux élèves les outils nécessaires pour qu'ils puissent mener à bien, progressivement et de manière suffisamment autonome, le travail personnel qui leur sera demandé en prolongement du cours.

L'élève doit pouvoir trouver dans l'établissement un cadre visant à favoriser la pratique du travail personnel indispensable à sa formation, sans que soit pour autant alourdi son horaire global. Le travail à la maison a souvent été accru, pour compenser la baisse des horaires élèves ou l'alourdissement des effectifs.

Le travail de l'élève, notamment dans son aspect méthodologique, doit essentiellement se faire dans le cadre de l'école, et d'abord pendant les cours, grâce à des pratiques pédagogiques, des contenus disciplinaires, du travail en demi-groupe, en travaux dirigés et des horaires permettant aux enseignants de mieux accompagner le travail de chaque élève. Il faut recentrer cette politique sur la question des savoirs et des apprentissages dans la

classe, créer les conditions permettant une véritable aide individualisée des élèves, dans le cadre de groupes à effectifs réduits et de dispositifs d'aide au travail personnalisé à tous les niveaux du collège.

Au collège, tous les élèves doivent pouvoir bénéficier d'une formation à la recherche documentaire, prise en charge par l'enseignant documentaliste en liaison avec les enseignants des disciplines. Il est nécessaire de recruter des professeurs documentalistes pour obtenir un meilleur encadrement pédagogique (un poste pour douze classes).

Il faut également renforcer considérablement les dispositifs d'aide et les installer à tous les niveaux du collège à raison d'au moins deux heures par classe : études dirigées ou surveillées, soutien scolaire en groupes réduits, voire soutien individuel. Ces dispositifs doivent pouvoir être mis en place par les équipes, en fonction des besoins des élèves, de manière ponctuelle ou plus prolongée. C'est aux équipes pédagogiques de déterminer ce qui relève de l'aide aux devoirs et ce qui relève du soutien ou de la remédiation. Ces dispositifs doivent être intégrés dans les maxima de service hebdomadaires actuels.

Un objectif qui nécessite l'articulation d'un abaissement significatif des effectifs par classe, (24 élèves maximum par classe en classe entière, 20 en REP).

Pour les élèves rencontrant des difficultés, un volant d'heures complémentaires devrait être mis à la disposition des équipes, pour l'aide aux devoirs, sous des formes diverses, par exemple des études dirigées et des études surveillées par des MISE (ce qui nécessite de nouveaux recrutements).

Nous demandons qu'une réflexion globale soit menée sur la question du temps et des rythmes scolaires d'apprentissage qui continue à poser problème. Il faut revoir la répartition de ce temps sur la journée et sur l'année, en incluant l'aide aux devoirs tenant également compte des conditions de vie de l'élève. Et qu'une réflexion soit menée sur l'ensemble du travail demandé aux élèves. En outre, le SNES décide de mener à bien le mandat d'étude qu'il s'est donné au congrès de Toulouse, en commençant au plus vite la nécessaire réflexion sur les grilles horaires qu'il convient de revendiquer pour les élèves de la 6^e à la 3^e. Il diffusera dans une publication spéciale toutes les contributions qui lui parviendront.

1.2.3. Aide et soutien aux élèves : choisir le service public

Pour être vraiment égalitaire, l'aide aux élèves doit rester une mission de service public. Elle doit être particulièrement développée dans les quartiers difficiles, sans oublier qu'il y a également des élèves en difficultés ailleurs. Or le soutien marchand se développe aujourd'hui de façon importante d'une part parce que l'école ne remplit pas toutes ses missions, d'autre part parce que l'illusion grandit que la solution de l'échec scolaire réside dans l'individualisation des apprentissages.

Le congrès demande la suppression des déductions fiscales pour les familles qui ont recours aux services marchands d'aide et de soutien scolaire. La masse financière récupérée doit permettre de financer dans les établissements la mise en place des dispositifs de soutien et d'aide aux devoirs.

Les partenariats collège, lycée avec les associations socioculturelles laïques, agréées par le Ministère d'Éducation Nationale qui œuvrent dans les quartiers dans le cadre de la lutte

contre les inégalités sociales doivent être assortis de garanties suffisantes pour empêcher que l'État ne se déleste d'une partie de ses missions.

Il faut différencier clairement dans le travail des élèves ce qui relève de l'aide aux devoirs et ce qui relève du soutien et des remédiations qui doivent être assurés dans le cadre du service public d'éducation (études dirigées : le professeur définit la stratégie pédagogique ; aide aux devoirs : l'enseignant travaille sur des supports pédagogiques d'autres enseignants ; études surveillées : les MI-SE surveillent le travail donné par les enseignants).

Remédiation et aide aux devoirs s'articulent c'est pour cela que sont indispensables : équipes pluridisciplinaires, groupes réduits, moyens en personnels de surveillance et en locaux. Cette aide permanente éviterait d'avoir recours à des organismes marchands. Il est nécessaire de réfléchir à la place du CNED, à son rôle dans le soutien scolaire.

1.2.3.1 Mieux appréhender les difficultés des élèves, assurer un meilleur suivi.

Avec la massification du collège, puis du lycée, la croissance de l'hétérogénéité des élèves, une multitude de dispositifs d'aide et de soutien a été mise en place par empilement sans souci de cohérence, sans suivi et sans évaluation. La plupart de ces dispositifs ne vise pas à prévenir les difficultés mais à y remédier de façon ponctuelle

1.2.3.1.3. Quel peut être l'apport des CPE ?

Les CPE participent aux côtés des enseignants à l'évaluation, au suivi individuel et collectif des élèves. Au sein des équipes pédagogiques et éducatives, ils apportent leur contribution au repérage des élèves en difficulté. La disponibilité à l'écoute et le dialogue avec l'élève en tant qu'individu leur permet de prendre en compte ses difficultés qu'elles soient d'ordre scolaire, social, familial ou personnel. Les CPE portent un regard complémentaire à celui des professeurs, l'objectif étant d'optimiser et de mutualiser les compétences de chacun pour un meilleur suivi des élèves afin de mettre en place des stratégies de remédiation, d'accompagnement en lien avec les familles. Cette complémentarité s'exprime aussi dans l'apprentissage de la citoyenneté. Les CPE organisent le service d'autres membres de l'équipe éducative (MI-SE, assistants d'éducation) afin d'aider les élèves à surmonter leurs difficultés (études encadrées, études surveillées, internat...). Tout cela permettant de mettre tous les temps de la vie scolaire dans la diversité des activités au service des acquisitions de savoirs, de la remotivation et de l'épanouissement des élèves et de leur réussite scolaire.

1.2.3.1.4. Quel redoublement ?

Le redoublement réalisé dans des conditions d'études identiques se révèle souvent inefficace et n'est pas une solution dans le traitement de la grande difficulté. En tout état de cause tout redoublement doit être accompagné d'un suivi particulier de l'élève.

Afin d'éviter certains redoublements pressentis comme peu efficaces, d'autres solutions pourraient être mis en place : des dispositifs de rattrapage, accompagnés d'un système d'aide individualisé en fonction des matières qui posent très visiblement problèmes aux élèves concernés, destiné à des élèves désignés par les conseils de classe et assurés par des professeurs dans le cadre de leur service. Cette proposition s'oppose au PPRE qui risque de conduire les élèves vers des dispositifs dérogatoires par un aménagement des

programmes et des horaires.

1.2.3.2. Le Programme Personnalisé de Réussite éducative (PPRE)

Préalablement intitulé CIRE (Contrat Individuel de Réussite Éducative), le Programme Personnalisé de Réussite éducative est présenté dans la loi d'orientation comme un dispositif de prévention de l'échec mis en place dès qu'apparaissent des difficultés dans l'acquisition du socle commun. Même si le mot contrat a été retiré sous la pression, notamment du SNES, la logique est la même puisque la famille et l'élève devraient signer un document.

Le PPRE va à l'encontre de notre conception de la lutte contre l'échec. C'est une mesure inacceptable car elle stigmatise les élèves les plus en difficulté et vise à les rendre individuellement responsables de leur échec. Ainsi, ce n'est plus le service public d'éducation qui porterait la responsabilité de faire réussir les élèves et qui devrait se donner les moyens d'y parvenir (aide ciblée, groupes classe allégés...), c'est l'élève pris isolément qui se verrait renvoyé à sa « volonté » de réussir, à son investissement personnel. Les facteurs économiques et sociaux sont systématiquement ignorés.

Le caractère contractuel de la mesure et le manque de moyens alloués pour organiser une aide efficace risque de renforcer les inégalités sociales. Par ce contrat de dupe, l'atomisation des destins scolaires, l'apprentissage à la résignation et la première marche vers les voies de la relégation seraient légitimés. Derrière les 3 heures annoncées de soutien, se profile en effet l'organisation de dispositifs dérogatoires avec aménagement des cursus, des programmes et des horaires. Tout est prévu dans la loi d'orientation pour que les élèves qui auront épuisé leur droit de tirage aux 3 heures de soutien aillent grossir le rang de ceux qui seront envoyés vers l'apprentissage. En attendant l'âge légal, ils pourront « bénéficier » des dispositifs dérogatoires prévus par la loi.

Il est indispensable de prendre en compte l'individu dans tout acte éducatif. Le SNES réaffirme néanmoins la dimension irremplaçable, socialisante et dynamisante du groupe classe qui doit rester la référence centrale de nos pratiques. A la logique d'individualisation à outrance, voire de culpabilisation des élèves, nous opposons les vertus du « apprendre ensemble » dans la classe. Le SNES constate qu'en même temps que les dotations attribuées aux établissements ont sensiblement diminué depuis quelques années, des moyens financiers considérables sont programmés, dans le cadre de la Loi de Cohésion sociale, pour mettre en place des « équipes de réussite éducative ». Au danger de l'individualisation s'ajoute celui de l'externalisation des missions des personnels des équipes de suivi de l'Éducation nationale. Ces équipes pourraient être cantonnées à un simple diagnostic des difficultés pour un traitement à l'extérieur de l'école. Un tel déséquilibre risque de conduire à privilégier les activités péri-scolaires au détriment des activités et des apprentissages scolaires. Nous rejetons les orientations du plan Borloo et réclamons une relance de la politique des ZEP, avec attribution de réels moyens aux établissements.

Cette mesure phare de la loi Fillon fait par ailleurs peser de lourdes menaces sur les heures non affectées aux disciplines, notamment les deux heures d'ATP en Sixième et les heures dévolues aux IDD... Elle constitue de fait une remise en cause de l'éducation prioritaire, qui a pourtant besoin d'être relancée. Tout ou partie des moyens aujourd'hui

dévolus aux établissements ZEP feront l'objet d'un redéploiement, d'autant que la loi d'orientation prévoit d'ores et déjà de déclasser bon nombre d'établissements pour recentrer les moyens sur les plus en difficulté.

L'analyse que nous avons faite des IDD nous a amenés à exiger leur suppression et la restitution aux disciplines des deux heures qui y étaient dévolues. Pour l'instant, nous avons seulement obtenu que les heures soient " mises à la disposition des équipes pédagogiques pour l'usage qui leur semblera le plus utile pour les élèves. " Chacun voit bien aujourd'hui que les deux heures risquent à très court terme de disparaître pour tous les élèves pour financer une partie du PPRE. Il est urgent d'obtenir la restitution des heures aux disciplines et, à la place des IDD, un enseignement pluridisciplinaire bien pensé.

1.4.1 Un collège de la réussite pour tous

Le congrès du Mans réaffirme l'attachement du SNES à la construction d'un collège de la réussite pour tous. Comme nous le disions à Toulouse, cette construction est indissociable d'une politique ambitieuse de réduction des inégalités sociales et de lutte contre les inégalités scolaires dès le 1er degré. Scolariser plus et mieux passe par l'attribution de moyens nécessaires pour que très tôt les élèves trouvent des dispositifs d'aide, de soutien et de suivi indispensables pour leur permettre de réussir leur scolarité. L'effort doit être porté partout et plus particulièrement sur les ZEP où les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels se dégradent, faute d'une politique d'éducation prioritaire ambitieuse.

1.4.1.2 Une culture commune pour tous les élèves au collège

Nous réaffirmons notre attachement à l'objectif énoncé au congrès de Toulouse « d'un collège scolarisant tous les jeunes et leur dispensant une culture commune de haut niveau ». Tous les élèves sont éducatibles. Nous sommes convaincus qu'un collège de la réussite pour tous est possible.

L'accès de tous les élèves à une culture commune exigeante passe par des pratiques pédagogiques diversifiées ; la construction d'un collège de la réussite pour tous est incompatible avec les orientations précoces (avant la fin de la troisième) et avec la diversification des structures qui porte en elle le risque de recréation de filières ségréguées.

Depuis Luc Ferry, se sont développés des dispositifs d'alternance dès la 4^e, dont les graves dérives ont été soulignées par la DESCO en octobre 2003. La loi Fillon préconise pourtant d'amplifier ce recours à l'alternance que nous dénonçons comme facteur d'inégalité territoriale et d'exclusion organisée.

Le SNES s'oppose en particulier à la mise en place, dès le niveau 4^e, de l'alternance collège-entreprise qui vise à l'éviction du cursus commun d'élèves ainsi formatés pour l'apprentissage patronal, sans aucune chance réelle de combler leurs lacunes.

Les solutions pour favoriser, dans une optique égalitaire, l'appropriation par tous les élèves des savoirs et des outils intellectuels constitutifs de la culture commune sont pourtant connues : travail en petits groupes ponctuels, aide individualisée, diversification pédagogique, maintien d'horaires disciplinaires suffisants, réduction de la taille des

classes.....Tous ces dispositifs participeraient d'une nette amélioration du fonctionnement pour tous et de l'aide aux élèves en difficulté en particulier. Mais ces moyens ont un coût, ce qui suppose une tout autre politique éducative.

Tous les élèves doivent être scolarisés au collège, de la 6^e à la 3^e. Ils n'ont pas tous le même rapport aux savoirs scolaires. Les conduire tous à la réussite suppose une diversification des pratiques pédagogiques, des mesures de prévention précoce des difficultés, et d'aide sur l'ensemble de la scolarité.

Le SNES se donne pour mandat d'étude la possibilité d'une diversification des options qui n'amputent pas les enseignements obligatoires du tronc commun.

A partir de la rentrée 2005 est créée une option de découverte professionnelle de trois heures en 3^e. Le SNES a obtenu qu'elle ne soit pas mise en concurrence avec la LV2 afin de ne fermer aucune possibilité de poursuite des études après la Troisième, et que la LV2 soit donc intégrée dans le tronc commun. Mais de nombreux problèmes subsistent : contenu flou, peu formateur, trop lié au choix d'orientation de l'élève, non relié aux disciplines enseignées actuellement au collège, trop axé sur les savoir-faire.

Les informations en provenance des académies montrent des situations très diverses. Dans certaines, l'option est financée à hauteur des 3 heures, dans d'autres, elle est mise en place avec une dotation partielle, voire sans aucun moyen supplémentaire, ce qui peut mettre en péril les enseignements du tronc commun. Dans certains cas, bien que les élèves concernés ne soient pas les mêmes, elle se substitue à des Troisièmes PVP ou à des 3^{èmes} d'insertion. Des académies, enfin, ont fait le choix, avant même que les CA ne soient consultés, de l'implanter dans un grand nombre de collèges. Or, il s'agit d'un enseignement nouveau pour lequel les enseignants n'ont pas été formés, et qui nécessite une concertation sur le temps de travail. Cette option risque de se réduire à une variable d'ajustement des services, ou à servir à constituer des classes à profil. Dans l'état actuel des choses, le SNES demande que cette option ne soit mise en place qu'à titre expérimental et sous réserve de conditions précises : volontariat des élèves, dotation spécifique, maîtrise de la conception du dispositif et des partenariats éventuels par une équipe pluridisciplinaire volontaire et formée, accès à toutes les possibilités d'orientation pour les élèves.

Si ces conditions ne sont pas réunies, le SNES appelle les équipes et les CA à ne rien se laisser imposer et à refuser toute mise en œuvre de cette option.

1.4.1.3 Des mesures provisoires d'urgence

Tant que les dispositifs d'aide et de prévention que nous revendiquons n'ont pu porter leurs fruits, des mesures provisoires d'urgence s'imposent pour empêcher toute sortie du système éducatif sans qualification.

Pour les élèves en situation scolaire particulièrement fragile, on ne peut écarter la possibilité de mettre en place, à partir de la Quatrième, des classes ou dispositifs spécifiques portés par un projet ambitieux qui redonne sens à l'école et envie d'apprendre, maintenance des objectifs de culture commune et ouvre de vraies perspectives de poursuites d'étude et d'accès à un niveau V de qualification au minimum.. Ces classes et dispositifs doivent impérativement respecter les horaires et programmes nationaux et recevoir une dotation spécifique permettant une amélioration des conditions d'étude dans

la classe.

Pour répondre au problème urgent des élèves âgés en voie de décrochage scolaire, et empêcher leur sortie sans qualification, le SNES n'est pas opposé à un dispositif spécifique unifié, bien cadré nationalement, doté des moyens nécessaires à son efficacité, qui remplace toutes les classes dérogatoires existantes qui, en l'absence de toute politique éducative ambitieuse, se sont développées dans la plus totale anarchie ces dernières années et n'offrent aux élèves aucune garantie en matière d'horaires et de programmes nationaux.

C'est à l'aune de ce principe que nous n'avons pas rejeté l'idée d'un module de découverte professionnelle de six heures, à condition qu'il soit installé à titre transitoire et comme mesure d'urgence pour un " public " d'élèves très limité, que ces classes remplacent toutes les classes dérogatoires actuelles (3è d'insertion, 3è PVP...).

Dans son projet de loi d'orientation, le ministre présente cette classe comme une classe offerte aux " élèves qui veulent mieux connaître la pratique des métiers " en contradiction totale avec la définition donnée par l'arrêté du 2 juillet. Nous contestons cette formule qui ouvre la porte à un délestage massif du collège et exigeons le respect du texte réglementaire.

Ces classes ne doivent en effet concerner que les élèves repérés en voie de décrochage scolaire pour leur permettre remise à niveau et acquisition de tous les apprentissages du tronc commun dans la perspective d'accès à une première qualification. Elles ne doivent en aucun cas devenir une voie de relégation ni se situer dans une logique d'orientation précoce des élèves. La scolarisation dans ces classes soit s'effectuer avec la perspective de faire réussir les élèves et de les conduire à poursuivre une scolarité qualifiante (CAP-BEP) dans le cadre d'établissements de l'Éducation nationale.

Le but du module de découverte professionnelle est de faire découvrir aux élèves les différentes spécialités existant dans les LP, dans la perspective de leur suite d'études après la 3ème. Il doit offrir des choix professionnels suffisamment étendus et socialement valorisés, s'adresser aux filles comme aux garçons.

Pour garantir l'entrée de ces élèves dans tous les apprentissages, il faut que les effectifs soient réduits (15 élèves maximum), que diverses formes de soutien soient proposées, que l'équipe soit constituée d'enseignants volontaires et disposant d'un temps de concertation. Les COPSYS doivent pouvoir y prendre toute leur place, mais ils ne sauraient se transformer en pilote de ces modules, au détriment de leurs autres missions, notamment le soutien et le suivi individualisé de tous les élèves.

Sa mise en place doit réellement s'accompagner d'un bilan au terme de l'année scolaire 2006-2007, comme le précise l'arrêté du 2 Juillet.

Enfin, on ne peut résoudre les problèmes du collège en s'en tenant à une réforme de la seule classe de troisième. C'est en amont (et dès l'école primaire) que doivent prendre place des dispositifs de prévention de l'échec scolaire.

1.4.2.1 La Seconde

Les difficultés de la classe de Seconde proviennent en grande partie de la lourdeur des effectifs, imposée par les suppressions de postes, des DGH étriquées et qui ne tiennent

pas compte des difficultés spécifiques de certains lycées. Cette lourdeur ne permet pas, en particulier, de remédier aux difficultés rencontrées antérieurement par les élèves et non encore résolues.

Nous rappelons nos demandes :

- développement des possibilités de travail en petits groupes.
- baisse des effectifs : pas plus de 30 élèves par classe, 24 élèves en ZEP et zone sensible, 15 élèves au maximum dans les demi-groupes, TD et TP.
- meilleure répartition de l'offre de formation accompagnée d'une lutte contre les organisations ségréguatives des classes.
- remise à plat du dispositif général d'aide et de soutien (AI, modules...). L'accent doit être mis sur les dispositifs de suivi et d'aide (modules, dédoublements plus nombreux, soutien, aide individualisée, études dirigées, aide aux devoirs ...) accessibles à un plus grand nombre d'élèves. Des lieux et des temps doivent être dégagés dans les établissements pour le travail de tous les élèves.

La loi d'orientation qui uniformise la Seconde et ignore les conditions d'accueil et d'aide des élèves va à l'encontre des objectifs que nous cherchons à atteindre. L'introduction de la LV2 dans le tronc commun et le maintien d'un enseignement de détermination permet d'éviter les graves dangers que faisaient planer la proposition initiale de Fillon sur les séries L et ES et sur toutes les disciplines qui ne figurent pas dans le tronc commun. Cependant ce dispositif rompt de fragiles équilibres, en particulier pour les parcours technologiques. Des aménagements sont indispensables pour maintenir et conforter les séries STI, STL, SMS et Arts Appliqués. En effet cette nouvelle organisation de la seconde pénalisera les élèves qui choisissaient un couple d'enseignements de détermination technologiques. Il est donc nécessaire de rétablir les équilibres de la classe de seconde qui doit rester une classe de détermination permettant aux élèves de choisir dans les meilleures conditions possibles leur orientation vers une série générale ou technologique. Pour cela, nous réaffirmons la nécessité de permettre les couplages d'enseignements technologiques: on pourrait dispenser les élèves qui feraient ce choix d'une discipline du tronc commun (SVT par exemple pour le choix d'un couple d'enseignements technologiques industriels, comme c'est actuellement le cas...). La possibilité du couplage IGC-SES qui permet un choix ouvert d'orientation devrait être maintenu pour les élèves qui le souhaitent. Les couplages ne doivent pas entraîner une orientation précoce et par conséquent des modules de rattrapage doivent toujours être prévus en première pour les disciplines que les élèves n'auraient pas suivies en seconde. Il est également indispensable que la totalité des actuels enseignements de détermination soit proposée dans les options de spécialisation et les options facultatives, et que ces enseignements soient réellement offerts dans les établissements. Il est vital de maintenir à tout le moins, la diversité des voies et des séries.

Par contre, l'accueil des élèves les plus fragiles doit être amélioré.

Des mesures spécifiques pour les élèves les plus en difficulté peuvent être envisagées, du type seconde d'adaptation pour les élèves proposés par l'équipe pédagogique sur demande des parents. De telles classes doivent être à effectif très limité avec une dotation horaire identique à celle des autres classes. Ainsi des heures pourraient abonder l'horaire des enseignements de détermination, facilitant une orientation en Première. Des moyens spécifiques doivent permettre la mise en place de dispositifs de soutien individualisé. Ces

secondes doivent éviter les dérives de la ségrégation : les élèves suivront le tronc commun d'une seconde de détermination, en tenant compte des dispositifs dérogatoires que nous demandons si, parmi eux, des élèves faisaient le choix d'un couple d'enseignements de détermination technologiques.

1.4.2.2.1 La série L

La baisse des effectifs de la série L semble stoppée, même si le nombre de classes a encore diminué ces deux dernières années. Le récent rétablissement de la spécialité mathématique n'a pas eu les effets escomptés, souvent par manque de moyens spécifiques attribués aux établissements. Au contraire, le passage du statut d'option facultative en enseignement obligatoire au choix a été l'occasion pour de nombreux recteurs de supprimer cet enseignement. Le SNES exige une politique volontariste de développement de cette spécialité qui doit être offerte dans tous les établissements. Dans le même temps cette politique volontariste doit aussi concerner toutes les options et spécialités existantes. Le Congrès repousse les évolutions qui tireraient la série du côté de la série ES ou vers la gestion des ressources humaines.

En réaffirmant la nécessité affirmée au congrès de Toulouse (II.3.2.3.2) de conforter les parcours existant en L (L-arts, L-Langues vivantes, L-Maths, L-Langues anciennes), il faut continuer d'explorer d'autres pistes :

- L'installation d'un enseignement de philosophie en Première , qui fait écho à une attente forte de la part des élèves, doit aller dans le sens d'un enseignement exigeant, confié aux seuls professeurs de philosophie, un enseignement philosophique au plein sens du terme, mais peut-être pas sur le modèle de la seule préparation au bac. Ce serait l'occasion de dédramatiser la difficulté de la philosophie qui n'est découverte qu'en Terminale. Il importe toutefois de veiller à sa mise en œuvre qui ne doit pas se faire au détriment des conditions d'enseignement de la philosophie en Terminale, ni à celui des autres disciplines de première.
- La mise en place de nouvelles spécialités (Histoire-Géographie, Histoire, droit par exemple...) : elle ne peut-être envisagée qu'avec prudence et nécessite la poursuite d'une réflexion à tous les échelons du SNES...
- Place des enseignements scientifiques : Une revalorisation de la culture scientifique dans cette série semble indispensable, l'enseignement scientifique proposé actuellement n'étant pas satisfaisant. Un enseignement scientifique réintroduit en Terminale semble de nature à aider certains élèves de L dans leur poursuite d'études et à réaffirmer le caractère général de la série. Ainsi on peut envisager d'intégrer dans ces enseignements des éléments de l'histoire des sciences, une approche de différentes démarches scientifiques en liaison avec le programme de philosophie ainsi qu'une réflexion sur les enjeux et grandes questions actuels posés par la science.
- Revalorisation des débouchés de la série → par exemple l'ouverture d'études supérieures courtes pouvant être une première étape vers des études longues, l'élargissement des débouchés des CPGE littéraires (voir partie enseignement supérieur) et une meilleure information sur les débouchés réels de cette série. Nous rappelons également que la valorisation d'une filière passe par des conditions correctes d'enseignement, les regroupements antipédagogiques en Langues vivantes et en langues anciennes (mélange des

séries et des niveaux) ne contribuent pas à la lisibilité du parcours littéraire.

- Attractivité de cette série pour les garçons, et représentation des métiers et des débouchés : à cet effet, l'école doit contribuer à faire évoluer l'actuelle vision sexiste et figée des métiers, ce que le SNES préconise d'ailleurs dans le cadre de la culture commune.

L'objectif principal d'attirer de nouveaux publics dans cette série, doit être réaffirmé.

1.4.2.3.4 La rénovation des contenus de SMS consolide cette filière et la création d'un BTS spécifique au domaine sanitaire et social lui offre une nouvelle perspective de développement. Ces choix résultent de la prise en compte des besoins en termes d'emplois et de qualifications dans le domaine sanitaire et social. Mais on ne peut en rester là... La création de classes préparatoires aux concours paramédicaux et sociaux s'impose. Et si l'on veut vraiment répondre aux besoins, le Ministère de l'Éducation Nationale, compte tenu de l'expertise qui est la sienne en terme de formation initiale et continue, doit s'imposer comme maître d'œuvre au même titre que d'autres organismes en proposant des formations qualifiantes dans le domaine sanitaire et social (aides soignants, auxiliaires de puériculture, infirmiers, travailleurs sociaux ...).

1.4.5. Enseignement supérieur

La refonte des cycles de l'enseignement supérieur est fondée sur l'architecture Licence, Master, Doctorat (LMD) et les crédits européens (ECTS). Dans cette recomposition, se pose alors la place du post-bac des lycées: classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de techniciens supérieurs (STS), classes préparatoires aux diplômes d'expertise comptable (DPECF, DECF), ... L'arrêté d'avril 2002 définissant le cursus licence permet de proposer des parcours conduisant à la licence, associant lycée et Université, par le biais de conventions.

Le SNES est attaché au dialogue entre lycées et universités. Afin de favoriser les parcours licences qui commencent en post-bac de lycée pour se poursuivre à l'université, nous demandons qu'un cadrage national soit élaboré. Celui-ci définirait par exemple les dénominations des formations supérieures dispensées dans les lycées, la ventilation des crédits ECTS, les modalités de leur validation. Ce cadrage national permettrait la signature de conventions locales entre université et lycée qui rendraient cohérentes les formations licences proposées. La validation complète de deux années d'études suivies en post-bac de lycée entraîne l'accès au niveau L3.

D'autre part pour que les lycéens réussissent mieux dans l'enseignement supérieur, il devient indispensable de mettre en cohérence les programmes de l'université et du secondaire. Il faut également des aides financières pour les étudiants issus de milieux modestes, notamment ceux qui vivent dans les collectivités d'outre-mer.